

# Pour prévenir la délinquance juvénile : éduquons une jeunesse saine et forte

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de  
l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **46 (1958)**

Heft 863

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-269299>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

E1430  
J. A.

# Le Mouvement Féministe

Paraît le premier samedi de chaque mois

Compte de Chèques postaux 1.943

**FONDATRICE DU JOURNAL**  
Emilie GOURD  
**RÉDACTION**  
M<sup>me</sup> WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges  
**ADMINISTRATION ET ANNONCES**  
M<sup>lle</sup> Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex

**Organe officiel**  
des publications de l'Alliance  
de Sociétés féminines suisses  
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

**ABONNEMENTS**  
SUISSE 1 an . . . . . Fr. 8.— (ab. min.)  
abonnement à « Femmes Suisses » compris.  
Les abonnements partent de n'importe quelle date  
Prix du numéro 35 centimes

La vérité est  
une, mais les sa-  
ges l'appellent de  
noms variés.  
RAMAKRISHNA.

## A nos abonnés

Le premier samedi du mois de janvier 1959 tombe sur le troisième jour de ce mois. On conçoit que les « ponts » de fin d'année, qui affectent imprimerie, expédition et poste, ne nous permettent pas de rester fidèles à notre table. D'autre part, les informations concernant la campagne suffragiste qui précédera la votation du 1er février, ne sauraient être prêtes à temps pour le 3 janvier. Le « Mouvement » ne paraîtra donc que le 10 janvier 1959.

Nous nous permettons de rappeler à nos abonnés, le bulletin vert encarté dans le numéro de novembre. Merci à ceux qui se sont acquittés aussitôt et souvent fort généreusement. Aux autres, nous disons : « Ne l'oubliez pas, nous avons besoin de votre fidélité ».

## Comment voteriez-vous dimanche ?

### Mise à 5 francs Convention du Spöl

Les électeurs suisses seront appelés à accepter ou à refuser dimanche un arrêté fédéral (26 septembre 1958) modifiant la Constitution à l'égard des jeux de Kursaal. Il s'agit de l'article 35 de la Constitution : il resterait inchangé, excepté en ce qui concerne la mise, la somme maximale que l'on peut risquer. Au lieu d'avoir ce texte : « la mise ne devra pas dépasser deux francs », on aurait « la mise ne devra pas dépasser cinq francs ».

Comme notre journal a toujours fait campagne contre les jeux de hasard, il n'est pas question de discuter ici de l'opportunité d'augmenter la mise. Nous ne pouvons qu'être opposés au projet.

## Convention sur la force hydraulique

Quant à l'arrêté fédéral concernant l'approbation de la convention conclue entre la Confédération et la République italienne, au sujet de l'utilisation de la force hydraulique du Spöl, le problème est plus complexe.

Le Spöl dont on veut utiliser la force, est un torrent qui, ainsi que ses affluents, intéresse directement le territoire de notre Parc National (Grisons). Dans ce parc, on laisse la nature se développer librement, qu'advient-il de la faune et de la flore que nous y admirons lorsque des travaux de barrage y seront effectués pendant plusieurs années ? qu'advient-il encore de cette faune et de cette flore lorsque, après l'exécution des travaux de barrages, plusieurs secteurs des divers torrents auront perdu une partie de leur volume d'eau ? Quand on a vécu pendant des mois, en face de cette région alpestre, quand on l'a admirée sous ses aspects variés, sous les éclairages changeant au gré des heures, on ne peut s'empêcher de ressentir une réelle angoisse. Ce trésor national sera-t-il atteint ?

D'autre part, les communes qui ont cédé ces territoires pour le Parc National sont pauvres ; elles auraient besoin du revenu que leur assurerait l'exploitation de la force électrique, payé par la République italienne. Il y a là une recette d'environ six millions dont ces communes ont besoin pour vivre et se développer, sinon, elles sont vouées disant-elles, à la dépopulation.

Il y a plusieurs années que ce projet est à l'étude. Il a d'abord soulevé les protestations indignées des amis de la nature, encore protégée dans ces hautes contrées de l'Engadine. Depuis lors de nombreuses expertises ont été faites notamment pour savoir si la retenue d'eau ne risquait pas d'influencer de façon fâcheuse les sources minérales de Tarasp et Vulpera qui, elles aussi, grâce à l'afflux des baigneurs, constituent un revenu communal non négligeable. Le projet a été rodé longuement, des réserves faites, des précautions prises. Bref, les six communes intéressées affirment aujourd'hui que leur bon droit a été reconnu par le « Commission fédérale du

## 1<sup>er</sup> Février, Votation fédérale sur les droits politiques féminins (page 3)

Pour prévenir la délinquance juvénile

### Eduquons une jeunesse saine et forte

« Tous responsables » est le titre d'une émission radiophonique destinée à attirer l'attention du public sur la responsabilité de chacun à l'égard de tous les jeunes et de ceux qui sont élevés dans des conditions difficiles. « Tous responsables » traduit parfaitement « Juvenile delinquency is everybody business » titre d'un rapport très intéressant, publié par le Comité de prévention et de redressement de la Délinquance juvénile des Etats-Unis,

traduction par Mme Y. Deves. Nous n'en donnons ici que de brèves citations.

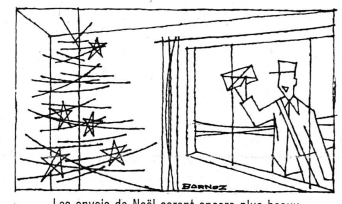
Nous signalons encore un article paru dans la Revue moderne de la police (no. 30, mai-juin 1958), signé H. Rominciano, où l'on analyse le rôle préventif que la police peut jouer auprès des jeunes, lorsqu'elle a pris soin de former des bureaux de l'enfance et de la jeunesse animés par un personnel compétent et dévoué.

### Un effort général

Pour faire du travail sérieux en matière de prévention il faut trouver le moyen de redresser la moralité des jeunes sans leur apposer l'étiquette de délinquants. Il faut que l'opinion publique comprenne la gravité d'une condamnation à la détention entre quatre murs. Le jeune condamné sera-t-il rééduqué par la détention ou servira-t-elle seulement à lui démontrer que la société le rejette ?

### En Suisse

#### « Pro Juventute » s'efforce d'éduquer les jeunes générations



Les envois de Noël seront encore plus beaux avec des timbres PRO JUVENTUTE!

En face de ces projets destinés à une meilleure éducation de la jeunesse, qu'avons-nous à citer en Suisse ?

Nous avons l'effort magnifique de Pro Juventute qui depuis de nombreuses décades agit dans le sens que recommandent tous ceux qui ont le souci des nouvelles générations. Nous y retrouvons les créations recommandées par le rapport américain ci-contre.

Création de places de jeux Robinson, dont un si excellent exemple a été construit à la Saffa 1958. Les autorités, reconnaissant la valeur de ces emplacements judicieusement aménagés les subventionnent. Les enfants y sont à l'abri des dangers de la rue et s'orientent vers une activité créatrice.

Création d'ateliers de loisirs, où les jeunes apprennent à bricoler pour leur plaisir ou pour l'aménagement, l'ornement du home, où ils s'habituent à occuper utilement les heures plus nombreuses que l'horaire du travail réduit leur laissera.

Pour ceux qui ne sont pas à proximité d'un atelier de loisirs, il y a même un service de prêts d'outils.

Création de kiosques de jeunesse dont le rôle est de répandre une littérature saine et attrayante et faire connaître les publications OSL, dépendant de Pro Juventute.

Organisation d'une exposition itinérante concernant Jeunesse et Film, ainsi qu'une semaine d'études consacrée à ce sujet.

Cette fondation privée, qui jouit cependant de l'appui pratique et moral des autorités a déjà accompli un bien immense, aidez-la à poursuivre, à étendre cet effort.

(La vente de chaque année porte pour une part spéciale sur un secteur différent de la Fondation, en 1958, il s'agit du petit enfant et de sa mère).

### Quelle est la situation aux Etats-Unis ?

— En 1955, il y avait 100 000 enfants détenus ;

— 5 comtés sur 10 n'avaient pas de services chargés de la surveillance des mineurs délinquants ;

— La moitié des villes de 100 000 habitants n'avaient pas de policiers spécialement chargés de l'enfance délinquante ;

— Le nombre des enfants ayant comparu devant les tribunaux pour mineurs est le 2% du nombre total des enfants.

Peut-on se contenter d'enregistrer ces chiffres et ne rien tenter pour réduire le nombre actuel, un demi-million de mineurs placés sous la surveillance de la police ? — Non, au contraire, on se propose d'intensifier et d'accroître les moyens de détection.

### Programme étudié pour aider les semi-délinquants à ne pas tomber plus bas

a) détection précoce de l'enfant timide, renfermé ou publiquement agressif, c'est l'affaire des parents, de l'entourage, des maîtres d'école, ecclésiastiques, etc.

b) organisation de quartier : création de communauté dans chaque quartier avec une « mère de quartier » qui surveille les lieux où les enfants s'amusent, accueille les nouveaux venus, développe chez chaque enfant, le sentiment d'appartenir à un groupe humain, puis à la société.

c) précoce redressement moral, par des spécialistes que des jardinières d'enfants, des instituteurs ont alertés.

d) comités d'étude des cas particuliers qui fonctionnent comme une clinique psychologique pour enfants et sont utiles à la police, à l'école et aux autres organismes, pour résoudre les problèmes les plus ardues.

e) brigades des mineurs, corps spécialisés de la police qui s'occupent des groupes d'enfants délinquants.

f) les associations des « grands frères » ou « grandes sœurs » attirent l'attention des hommes d'affaires, des employeurs, de la population sur l'aide pratique à apporter aux jeunes vulnérables et dont on veut fortifier les bonnes intentions dans le cadre de leur travail.

### Comment aborder le problème ?

1. Créer des centres pour les enfants et les adolescents.

2. Créer des organismes spécialisés pour ceux qui sont vulnérables ou risquent de devenir délinquants.

3. Fournir à ceux qui le sont déjà les moyens de redressement nécessaires et exercer sur eux une surveillance continuelle.

Parc National, par la Ligue suisse de sauvegarde du patrimoine national et par une grande partie des membres de la Ligue pour la protection de la nature ».

La parole est maintenant aux électeurs et non pas, malheureusement, aux électriques !

Emission « Tous responsables », Sottens, tous les vendredis à 18 h. 10.



## CARAN D'ACHE

**EXTRAIT VITAMINEUX**  
**Bévita**  
Pour assaisonner et tartiner

**LEVURE VITAMINEUSE**  
**Bévita**  
sous contrôle de l'Institut des vitamines

